

3 septembre 2026

4 septembre 2026

- Marie-Amande Coignard. Notes d'entretien avec
le commissaire enquêteur :

"Le PLU n'est pas modifié pour des questions
financières et administratives mais il ne sera valide
qu'après la suppression des zones Npr". Cette
affirmation a été revue et validée par le commissaire
enquêteur. Il ajoute

"Mon rapport indiquera de supprimer les zones
de Npr"

- Gérard BLANC Constructibilité de la parcelle WB0084 ?
Parcelle anciennement constructible. Souhaite pouvoir léguer cette parcelle à
ses enfants.